

DEC201739DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC173308DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 18 janvier 2018 ;

Vu la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant fin de fonctions et nomination de M. Nicolas ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), en remplacement de Mme Pascale DELECLUSE, à compter du 1^{er} mai 2018 ;

Vu la décision DEC181729DAJ du 30 avril 2018 portant fin de fonctions et nomination de M. Cyril MOULIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 1^{er} mai 2018 ;

Vu la décision DEC201624DAJ du 14 septembre 2020 portant nomination de Madame Vanessa TOCUT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas ARNAUD**, directeur de l'unité INS1619 intitulée « Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS » (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD, délégation de signature est donnée à **M. Cyril MOULIN directeur adjoint** de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD et de M Cyril MOULIN, délégation est donnée à **Mme Vanessa TOCUT**, directrice adjointe administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas ARNAUD, de M. Cyril MOULIN et de Mme Vanessa TOCUT, délégation est donnée à **Mme Marcelline PROSPER-COJANDE**, responsable du service des affaires budgétaires et financières, ingénieure d'études, de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

